

Traduction (version originale en anglais)

Projet Trudeau :

Contribution canadienne à la justice sociale dans le monde du travail : avenir transnational du droit international du travail

Adelle Blackett, Ad. E., professeure de droit et titulaire de la Chaire William Dawson, Faculté de droit, Université McGill

Contribution canadienne à la justice sociale dans le monde du travail : avenir transnational du droit international du travail	1
Introduction	1
Contexte	2
Objectifs du projet	4
Réalisations attendues.....	5
1. Cartographie du droit	6
2. Symposium Trudeau.....	8
3. Recommandations politiques:	8
Bibliographie sélective et sources secondaires	9

Contribution canadienne à la justice sociale dans le monde du travail : avenir transnational du droit international du travail

Introduction

L'Organisation internationale du travail (OIT) – l'institution spécialisée des Nations Unies responsable de l'avancement de la justice sociale, des droits de la personne et des droits du travail, dont le Canada est membre fondateur – célébrera son 100^e anniversaire en 2019. Malgré les tâches accomplies, l'OIT doit encore affronter nombre de défis pour faire de la justice sociale une réalité et permettre aux travailleurs et travailleuses, d'ici ou d'ailleurs, d'accéder à un « travail décent ».

- Prenons comme exemple les jeunes femmes ouvrières des manufactures de sous-traitance au Bangladesh, au Cambodge ou en Haïti, qui fabriquent des chaussures de sport qu'elles n'auront jamais les moyens d'acheter. Ces chaussures sont vendues dans des pays comme le Canada par des mères monoparentales qui gagnent à peine le salaire minimum et doivent courir les bas prix quotidiens pour joindre les deux bouts. Comme le font crûment voir des tragédies comme l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh, les travailleurs des manufactures de l'hémisphère Sud doivent s'en remettre aux travailleurs et consommateurs de l'hémisphère Nord pour veiller sur leurs conditions de vie et de travail.
- Prenons encore comme exemple les travailleurs migrants temporaires qui comblent des « pénuries » de main-d'œuvre dans l'agriculture, le travail domestique, la restauration, l'hôtellerie, voire même les centres de ski au Canada. Ils laissent derrière eux famille et bas salaire, mais se retrouvent dans des conditions de travail précaires, sans parler des menaces d'expulsion. De plus, ils sont souvent accusés publiquement de voler le travail des citoyens...
- Et que dire des lois françaises qui protègent les travailleurs de la construction en interdisant l'utilisation de l'amiante? Lois que le Canada a tenté en vain de contester devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La situation de ces travailleurs fait écho à celle de personnes, un peu partout au monde, qui manipulent des matériaux dangereux sans équipement de protection. Elle est aussi en lien avec l'économie parallèle des ramasseurs de déchets de l'hémisphère Sud, qui recyclent les métaux précieux des appareils de haute technologie envoyés par l'industrie mondialisée de l'hémisphère Nord.

Ces cas ont tous un caractère transnational : je veux dire par là qu'ils concernent autant les conditions de travail ici, au Canada, que celles de l'étranger, notamment dans l'hémisphère Sud. Ces questions touchent directement à trois thèmes de la Fondation, soit le Canada dans le monde, la citoyenneté responsable ainsi que les droits de la personne et la dignité humaine; tous trois dans un aspect de la vie bien concret et là où la plupart des gens passent le plus clair de leur temps : au travail. Les questions qui nous intéressent ici mettent en jeu plusieurs intervenants, notamment les États, mais aussi des instances beaucoup plus vastes. Les solutions doivent être créatives, elles doivent aider les intervenants à briser le bilan presque nul entre gagnants et perdants de la mondialisation. Saura-t-on concilier le travail décent avec les impératifs du commerce? Est-il possible de repenser les définitions étroites de la croissance

et partager plus équitablement les avantages promis par la mondialisation? Comment les intervenants d'États comme le Canada peuvent-ils mettre en place un contexte réglementaire qui favorisera un développement équitable et durable? Et, plus précisément, comment le droit international – en particulier le droit international du travail – peut-il aider, à l'échelle transnationale, un éventail d'intervenants à rendre plus juste la mondialisation pour les Canadiens et Canadiennes ordinaires de même que pour les travailleurs et travailleuses du monde entier?

Dans les deux premiers cas cités ci-dessus, le droit international du travail a joué un rôle novateur, à l'échelle transnationale, pour favoriser un partage plus durable et juste dans le contexte de la mondialisation :

- Le droit international du travail figure au cœur des propositions de responsabilité sociale des entreprises avancées suite à la tragédie du Rana Plaza au Bangladesh. Il est aussi au cœur des initiatives de surveillance nationale dans le cadre du programme « Better Work », au Cambodge et en Haïti, notamment.
- Le droit international du travail a été invoqué, par les ouvriers agricoles et les travailleurs domestiques, devant les tribunaux canadiens pour revendiquer leur liberté d'association.

Dans le troisième exemple, les décisions de l'Organisation mondiale du commerce et les défis liés à l'économie parallèle ont mené à des ajustements au droit international du travail afin d'adapter les dispositions à un monde de plus en plus transnational.

L'OIT n'est pas seule à intervenir dans les trois cas cités, mais ces exemples montrent le rôle important que peut et doit jouer cette organisation ([Prix Nobel de la paix en 1969](#), lors de son 50^e anniversaire), au-delà de ses bureaux de Genève et des lois internationales traditionnelles. Alors que l'OIT poursuit sa réflexion d'un point de vue central, il est essentiel de pouvoir compter sur l'effet catalyseur de militants externes bien éclairés. Heureusement, le Canada a annoncé au monde qu'il était de retour sur la scène internationale...

Ce projet Trudeau de trois ans (2016-2019) vise une contribution canadienne en mettant en place un processus collaboratif axé sur les données probantes afin de fournir des renseignements fiables sur un aspect du rôle transformateur de l'OIT. Pour y arriver, le projet donnera lieu à des recommandations politiques ciblées pour l'avenir transnational du droit international du travail, et ce, afin de favoriser la justice sociale dans le monde du travail.

Contexte

Fondée en 1919 sous l'égide du Traité de Versailles dans le cadre de la Ligue des Nations, l'OIT a survécu aux années pour devenir une institution spécialisée des Nations Unies. Convaincue « qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale » (Constitution de l'OIT, préambule), l'OIT travaille à l'amélioration des conditions de travail dans le monde, principalement – mais pas exclusivement – par l'établissement et le suivi de normes internationales du travail. Le Canada occupe une place de choix dans l'histoire de l'OIT. En effet, il lui a offert un refuge pendant la guerre : de 1940 à 1948 ses bureaux se trouvaient à l'Université McGill, à Montréal. Pendant ce séjour,

L'OIT a préparé l'après-guerre, notamment en cherchant des façons d'inclure le droit international du travail dans les mouvements de décolonisation. Ce travail a mené à l'annexe de la constitution de l'OIT, connue comme la Déclaration de Philadelphie (1944), à laquelle Franklin D. Roosevelt se référait comme un « jalon de la réflexion sur le monde ». Cette annexe déclare que :

- le travail n'est pas une marchandise;
- la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu;
- la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous;
- tous les êtres humains, quels que soit leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales.

Dans le contexte mondial actuel, les objectifs de justice sociale de l'OIT définis en 1944 semblent de plus en plus pertinents, pressants et mobilisateurs. Dans le cadre de son centenaire, l'OIT – un organisme tripartite dont la constitution prévoit la participation de gouvernements, de travailleurs et d'employeurs – a lancé une série d'initiatives pour faire face aux changements dans le monde du travail. Une de ses plus grandes ambitions est sans doute d'élargir la portée de son mandat d'organisme de réglementation des lois du travail dans les relations employeur-employé, et ce, afin d'assurer « un travail décent *pour tous* ».

Sous l'éclairage de mon double rôle (chercheuse et fonctionnaire internationale), je suis convaincue que les changements dans le monde du droit international du travail sont le fruit d'un labeur précis et attentionné. Pendant trois ans, j'ai travaillé à temps plein comme fonctionnaire internationale aux bureaux de l'OIT à Genève. J'y ai appris les rouages de l'institution. Comme professeure à l'Université McGill, j'ai conservé tout mon engagement envers une justice sociale éclairée et ciblée. J'ai eu le privilège, à l'étranger, de diriger d'importants changements des lois internationales du travail pour les domestiques et de collaborer avec des travailleurs, des employeurs et des responsables du gouvernement haïtien à la rédaction du code du travail d'Haïti. Au pays, j'ai siégé pendant sept ans à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec où j'ai offert des conseils sur les politiques et où j'ai dû prendre des décisions sur des cas concrets liés au droit du travail dans une optique transnationale, lesquels ont des répercussions sur nos sociétés. J'ai écrit abondamment sur la relation entre le droit transnational du travail et les droits de la personne, dont l'objectif est d'inscrire la dignité humaine dans la responsabilité sociale des entreprises, dans les lois du commerce régional et multilatéral, dans la réglementation du travail domestique et dans les défis liés au développement. J'ai été invitée plusieurs fois à commenter l'avenir de l'OIT. Plus récemment, j'ai codirigé en collaboration avec l'ancien conseiller juridique de l'OIT, la publication de *Research Handbook on Transnational Labour Law* (2015), auquel ont participé 41 spécialistes du monde entier. Le livre contribue au développement d'un domaine émergent en portant la réflexion au-delà des notions habituelles du droit international du travail. Il porte sur les nouveaux rôles du droit international du travail, à l'échelle transnationale, et plusieurs auteurs y présentent des exemples édifiants du nouvel usage des lois internationales du travail. Le rôle du droit international du travail prend une tournure évolutive et cruciale dans nombre de cas : que ce soit l'impact des politiques d'agriculture dans les accords commerciaux sur les travailleurs migrants, les initiatives de responsabilité sociale

des entreprises en matière de santé et sécurité au travail après la tragédie du Rana Plaza, les décisions des tribunaux nationaux au sujet du droit d'association au Canada ou encore les démarches des institutions financières internationales pour l'ajustement structurel en Europe. Ce projet ira plus loin que les cas étudiés et présentera une cartographie du droit international du travail, du point de vue transnational : c'est-à-dire, au-delà des représentations traditionnelles du droit international, en visant une vaste gamme d'initiatives socio-responsables; et au-delà des États, en mettant en scène des intervenants qui vont et viennent à travers les frontières Nord-Sud et font ressortir les liens entre ici et l'étranger. C'est un projet qui touche au besoin urgent de justice sociale au travail, partout dans le monde. Il fait écho au rôle historique et actuel du Canada dans le monde transnational du travail.

Objectifs du projet

1. Souligner le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en décrivant le rôle qu'a joué l'organisme pour l'avancement de la justice sociale dans le monde du travail et en étudiant les défis liés aux changements de paradigmes.
2. Aller au-delà de l'inventaire, afin de documenter et évaluer les changements et l'usage grandissant du droit international du travail, à l'échelle transnationale (cartographie du droit).
3. Convier les principaux responsables du Canada et d'ailleurs, membres ou non de l'OIT, à formuler des recommandations fondées sur une cartographie de l'avenir transnational du droit international.

1. Souligner le rôle de l'OIT dans la justice sociale tout en étudiant les défis connexes. Au cours de son premier siècle d'existence, l'OIT a joué un rôle fondamental pour la promotion de la justice sociale dans le monde du travail. Ce projet Trudeau (2016-2019) entend d'abord expliquer et souligner le rôle de la plus vieille institution spécialisée des Nations Unies dans l'établissement de normes qui figurent dans la plupart des lois du travail, un peu partout au monde – pensons au repos hebdomadaire, aux normes de sécurité et santé au travail ou encore à la liberté syndicale.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des [initiatives pour le centenaire de l'OIT](#)¹, notamment celles sur les normes et sur l'avenir du travail. Il s'appuie sur l'ample littérature qui reconnaît l'importance des défis institutionnels auxquels doit faire face l'OIT. Le monde change, et le droit du travail doit suivre. En d'autres mots, le modèle du mâle pourvoyeur qui fait vivre sa femme et sa famille grâce à un emploi à l'usine ne tient plus. Pourtant, ce modèle est au centre de bon nombre de lois du travail; pas seulement dans des pays comme le Canada, mais aussi dans l'hémisphère Sud où les normes sur la relation employeur-employé sont choses rares pour la plupart des travailleurs et travailleuses. De plus, le droit international du travail se fonde sur ce modèle, qu'il a en fait aidé à essaimer. Le présent projet s'appuie donc sur l'abondante littérature qui souligne à quel point le rajustement du modèle représente un défi dans le contexte du droit international du travail.

¹ L'OIT a déterminé sept initiatives en vue de son centenaire, qui toutes sont liées de près ou de loin à ce projet Trudeau : l'initiative sur l'avenir du travail, l'initiative sur l'éradication de la pauvreté, l'initiative sur les femmes au travail, l'initiative verte, l'initiative sur les normes, l'initiative sur les entreprises et l'initiative sur la gouvernance.

2. *Cartographie du droit.* Si, tel que certaines personnes le prétendent, le droit international du travail est un concept suranné, pourquoi alors compte-t-on autant sur lui pour assurer la justice sociale de l'avenir transnational? L'OIT est certes une institution moins centrale : elle n'est plus le seul acteur, ni même le plus important au niveau international alors que plusieurs organismes transnationaux travaillent à l'humanisation de la mondialisation. Mais cela ne veut pas dire que son rôle n'est plus vital, voire essentiel. Ce projet entend documenter l'usage du droit international du travail dans des causes non traditionnelles, à l'échelle transnationale, par une vaste gamme d'intervenants, de part et d'autre du clivage Nord-Sud. Cela permettra de mieux comprendre, à l'échelle transnationale, l'influence du droit international du travail sur les acteurs de la mondialisation. Je propose d'illustrer ce paradoxe apparent en effectuant une cartographie analytique de l'influence « non traditionnelle » du droit international du travail dans l'économie actuelle. En d'autres mots, plutôt que de rester dans l'impressionnisme, je décrirai en profondeur un ensemble de cas qui démontrent clairement le rôle du droit international du travail dans la mise en place d'initiatives qui favorisent la justice sociale, ici comme ailleurs.

3. *Recommandations politiques pour la justice sociale dans le monde du travail.* Le grand objectif du projet est de formuler des recommandations politiques pour l'entrée de l'OIT dans son deuxième centenaire. On est en train de mettre en place un droit transnational du travail en positionnant le droit du travail dans le cadre des droits de la personne et en tenant compte de la dignité humaine pour définir les notions de « travail décent » et de justice sociale. Le projet entend repérer les façons d'exercer la citoyenneté de façon responsable, en favorisant des conditions de travail justes, que ce soit pour la fabrication de produits ou l'offre de services, ici ou à l'étranger. Pour ce faire, il faut adopter une pensée novatrice, aller au-delà de la dichotomie entre *nous* et *eux*, comme le propose le thème du « Canada dans le monde ». Le projet s'appuie aussi sur la conviction que le mandat de l'OIT visant à favoriser la justice sociale n'est pas un mandat exclusif à l'organisation; il doit être partagé, notamment par le Canada. Le projet demande d'être conscient de la forte interdépendance entre les sphères domestiques et étrangères. Il est grand temps qu'on aborde aussi le droit sous cet angle.

Le projet portera donc sur l'élaboration de lois, l'interprétation juridique et la réforme du droit visant la justice sociale au travail : le tout ancré dans l'interdépendance caractéristique de la mondialisation actuelle. Voilà le projet de droit transnational du travail, dans lequel l'OIT joue un rôle central. Le symposium Trudeau, organisé dans le cadre du 100^e anniversaire de l'OIT, servira de vecteur pour la contribution du Canada, qui aura ainsi l'occasion d'orienter l'avenir de l'OIT à l'aube de son deuxième centenaire.

Réalisations attendues

Ce projet Trudeau donnera lieu aux réalisations suivantes :

- Cartographie d'études de cas sur le droit international du travail utilisé à l'échelle transnationale. Ces résultats seront versés dans la base de données (financée par la FCI) du Laboratoire de recherche sur le droit du travail et le développement
- Symposium Trudeau supérieur de deux jours, pour célébrer le 100^e anniversaire de l'OIT, sur le thème de l'avenir transnational du droit international du travail

- Recommandations politiques précises appuyées sur les résultats de la cartographie du droit et accompagnées d'un dossier d'information politique
- Publication d'un livre à partir des présentations au symposium, accompagné d'une discussion détaillée sur la cartographie du droit et sur les recommandations
- Travail sur les politiques, engagement public, rédactions scientifiques sur le droit transnational du travail

1. Cartographie du droit

Ce projet s'appuiera sur des données qui seraient plus difficiles d'obtenir dans le cadre d'une subvention de recherche traditionnelle. À l'aide d'une équipe d'assistants de recherche (étudiants des cycles supérieurs) qui travailleront à la collecte des données, et grâce à des consultations périodiques auprès d'intervenants clés, je documenterai et analyserai l'utilisation du droit international du travail, à l'échelle transnationale, de 1980 à 2015 – période qui correspond grosso modo à l'émergence de la mondialisation. La cartographie se fera à l'aide d'une enquête quantitative et qualitative sur des études de cas choisies. Ce projet est volontairement ambitieux puisque je souhaite fournir une bonne représentation de l'ampleur et de l'importance du droit international du travail dans la mise en place du droit transnational du travail. Les étudiants seront très présents tout au long du projet et je veillerai à leur donner des possibilités de publication et de présentation des résultats de recherche.

La cartographie du droit comprendra deux volets : un qui portera sur l'étendue du droit international du travail, c'est-à-dire les ensembles de données présentés dans la section (A), ci-dessous, et l'autre sur les arrangements institutionnels adoptés, tel que décrit dans la section (B).

A. Ensembles de données. Il existe plus de 400 normes internationales du travail, et elles ne sont pas toutes [à jour](#). Les initiatives pour le centenaire de l'OIT prévoient un mécanisme d'examen des normes pour en améliorer l'efficacité. Ce projet Trudeau aura des liens, parfois divergents, avec l'initiative sur les normes de l'OIT. On y abordera certains instruments historiques afin d'expliquer l'influence de l'OIT sur la plupart des législations du travail dans le monde et pour souligner l'importance de l'emploi. Toutefois, dans cette analyse sur le rôle émergent de l'OIT, l'accent portera sur les instruments qui illustrent le mieux le potentiel de l'institution pour orienter l'avenir du droit transnational du travail, et ce, en fonction des trois ensembles de données suivants :

1. Conventions fondamentales. Le premier ensemble de données portera sur les huit principes des conventions fondamentales de l'OIT tels que décrits dans sa [Déclaration relative aux principes et droit fondamentaux au travail, 1998](#). Ces principes comprennent, notamment :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession
- l'abolition effective du travail des enfants; en fixant un âge minimum et en éliminant les pires formes de travail chez les enfants
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire; l'OIT a déjà commencé à travailler sur la question des « formes contemporaines d'esclavage » et de la « traite des êtres humains »

Les conventions fondamentales du premier ensemble de données ont été citées dans plusieurs mesures spécialisées de résolutions de conflits de travail, notamment par les organismes régionaux pour les droits de la personne. Elles sont aussi été citées dans des accords commerciaux régionaux un peu partout dans le monde.

2. Gouvernance et normes. Le deuxième ensemble de données portera sur les [instruments de gouvernance](#) de l'OIT quant à la politique du plein emploi, à l'inspection du travail et aux consultations tripartites. Il mettra également à contribution la Convention sur le licenciement (n° 158, 1982) ainsi que certaines conventions et recommandations en matière de santé et sécurité au travail. Ces instruments ont fait l'objet de contestations de la part d'institutions financières internationales et ont été remis en cause dans le cadre de nombreuses mesures d'austérité, tant dans les pays en développement qu'en Europe.

3. Normes techniques. Le troisième ensemble de données portera sur des instruments qui ont eu un impact politique particulier, notamment les Convention (n° 189) et Recommandation (n° 201) de l'OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques (2011) ainsi que la très originale Convention du travail maritime (2006), entérinée par nombre de pays dont le Canada. Par ailleurs, la Convention révisée relative aux peuples indigènes (n° 169, 1989) offre un autre excellent exemple d'instrument qui a eu un vaste impact transnational, au-delà des sphères d'influences habituelles de l'OIT.

B. Arrangements institutionnels. Le projet Trudeau portera aussi nécessairement sur les arrangements pris par les États et les institutions, en mettant l'accent sur leur aspect transnational. Il s'appuiera sur des sources accessibles publiquement, dont : le recueil de l'OIT regroupant les décisions de justice pour lesquelles des éléments du droit international du travail ont été utilisés; la base de données *Law's Preferential and Regional Trade Agreements*; et la base de données du Laboratoire de recherche sur le droit du travail et le développement (toutes deux à la Faculté de droit de l'Université McGill).

1. Conventions régionales relatives aux droits de la personne. Premièrement, le projet colligera des données sur l'utilisation des éléments de droit international du travail par les principales cours des droits de la personne (par exemple, la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ou la Cour interaméricaine des droits de l'homme).

2. Accords commerciaux régionaux. Deuxièmement, le projet récoltera des données sur l'utilisation des normes prévues par les accords commerciaux régionaux. Le récent texte du [Partenariat transpacifique](#) (PTP), dont le Canada est signataire et dont l'article 19 sur le travail cite l'OIT, formera la base d'une étude de cas approfondie.

3. Instruments pour la responsabilité sociale des entreprises. Troisièmement, le projet portera sur l'utilisation du droit international du travail dans les initiatives émergentes visant la responsabilité sociale des entreprises, notamment l'[Accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh](#), les normes élaborées par l'[Organisation internationale de normalisation](#) (ISO) et les mécanismes entremêlant le commerce et la responsabilité sociale tels que l'initiative [Better Work](#) de l'OIT et de la Banque mondiale.

4. Étude de cas sur la réforme du droit du travail dans un pays étranger. Quatrièmement, le projet mènera une étude de cas sur un pays choisi en consultation avec les partenaires. Je propose d'étudier l'utilisation, par les mouvements sociaux, des normes internationales du travail pour favoriser un travail décent chez les travailleurs et travailleuses domestiques.

5. Études de cas sur le droit international du travail au Canada. Cinquièmement, et dernièrement, l'exercice de cartographie portera sur le Canada et documentera la fréquence et la nature de l'utilisation – par les commissions des relations de travail, les tribunaux et les instances arbitrales pour les droits de la personne – des principes du droit international du travail dans la prise de décisions au Canada. Il offrira une analyse approfondie de cas choisis, en mettant l'accent sur la façon dont le droit international du travail est invoqué et sur son utilisation par les arbitres.

2. Symposium Trudeau

Un des atouts de ce projet est ma grande capacité à mobiliser les réseaux en place dans les organisations internationales et auprès des organismes nationaux, y compris les mouvements sociaux concernés.

En 2009, j'ai organisé à l'Université McGill un symposium d'un jour sur la réglementation du travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, et ce, dans le cadre des célébrations canadiennes pour le 90^e anniversaire de l'OIT. Y ont participé des collègues du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) et du Laboratoire de recherche sur le droit du travail et le développement. Mon objectif pour 2019 est d'organiser un symposium Trudeau de deux jours à Montréal, où seraient invités des hauts représentants de l'OIT. Les lauréats, boursiers et mentors de la communauté Trudeau y occuperaient une place de premier plan. Par ailleurs, il y aurait un service d'interprétation simultanée en anglais, français et espagnol afin de favoriser la participation d'un éventail d'acteurs internationaux, avec une attention spéciale sur la participation des pays en développement. Le symposium réunirait des spécialistes de plusieurs disciplines telles le droit, l'histoire, l'économie politique, les relations de travail et les relations internationales. On y trouverait des universitaires, des décideurs juridiques et quasi juridiques du droit du travail, mais aussi des représentants et des spécialistes d'organisations internationales ou d'accord commerciaux régionaux, de même que des membres de mouvements sociaux qui travaillent activement pour donner forme aux lois et assurer leur application.

3. Recommandations politiques

L'OIT travaille activement à la planification de son prochain centenaire. Dans cette entreprise, elle se montre ouverte aux idées ou orientations éclairées et ciblées pour guider ses prochaines étapes. Le symposium Trudeau offre une excellente occasion pour présenter et peaufiner des recommandations politiques; à l'intention de l'OIT, certes, mais aussi à celle de la vaste communauté d'acteurs transnationaux qui s'intéressent au rôle du droit dans la mise en place d'une justice sociale pour le monde du travail. Cette initiative permettra au Canada de poursuivre son rôle traditionnel dans l'orientation de l'avenir de l'OIT.

Bibliographie sélective et sources secondaires

- Beckert, Sven, *Empire of Cotton: A Global History* (2014) Penguin Random House.
- Blackett, Adelle & Anne Trebilcock, eds. (2015) *Research Handbook on Transnational Labour Law*, Edward Elgar.
- Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (2004) *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*, OIT.
- Fraser, Nancy (2009) *Scales of Justice: Reimagining Political Space in a Globalizing World*, Columbia.
- Halliday, Terence C. & Gregory Shaffer, eds., (2015) *Transnational Legal Orders*, Cambridge.
- Hepple, Sir Bob (2005) *Labour Laws and Global Trade*, Hart.
- Mainwaring, John (1986) *The International Labour Organization: A Canadian View*, Ottawa.
- Maupain, Francis (2013) *The Future of the International Labour Organization in the Global Economy*, Hart.
- Organisation internationale du Travail, directeur général (1999) *Travail décent : rapport du directeur général*, Genève.
- Supiot, Alain (2001) *Beyond Employment: Changes in Work and the Future of Labour Law in Europe*, Oxford.
- Vosko, Leah (2010) *Managing the Margins*, Oxford.